



HAL
open science

Préservation d'un paysage naturel menacé par l'environnement urbain : la palmeraie d'Elche (Espagne).

G. Navarro

► To cite this version:

G. Navarro. Préservation d'un paysage naturel menacé par l'environnement urbain : la palmeraie d'Elche (Espagne).. Forêt Méditerranéenne, 1994, XV (3), pp.358-360. <hal-03557114>

HAL Id: hal-03557114

<https://hal.science/hal-03557114v1>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Préservation d'un paysage naturel menacé par l'environnement urbain : la palmeraie d'Elche (Espagne)

par Gloria NAVARRO ALBALADEJO *

I - Introduction

Les plantations de palmiers d'Elche traduisent une forme de culture pratiquée depuis des siècles qui témoigne de l'histoire économique et sociale du peuple valencien. Malheureusement, d'après Francisco Picó Meléndez, la palmeraie d'Elche est aujourd'hui un malade en phase terminale qui a besoin d'aide pour être préservé. Pour se faire, la sensibilisation de l'opinion publique est fondamentale ainsi que l'action coordonnée du Patronat de la palmeraie, organe compétent créé pour l'application des dispositions légales qui la protègent en matière de culture, agriculture et urbanisme.

L'origine de la palmeraie est un sujet controversé, sur lequel existent diverses théories, toujours basées sur l'introduction de la culture du palmier par l'homme : certains historiens, c'est le cas d'Alejandro Ramos Folqués, soutiennent que l'introduction du palmier est due aux Cartaginois du III^{ème} siècle avant Jésus Christ, non pas de manière délibérée, mais parce que les dattes faisaient partie de leur régime

alimentaire, et que leurs noyaux ont fructifié sur ces terres grâce aux conditions climatiques favorables.

Cette théorie, en vigueur depuis longtemps, a été repoussée après les trouvailles faites au cours des fouilles archéologiques effectuées à l'Alcudia d'Elche : vases ibères sur lesquels apparaissent des déesses portant des palmes quelquefois tressées, qui peuvent remonter à la moitié du premier millénaire avant Jésus Christ.

Les recherches de Francisco Picó Meléndez dans cette direction, l'ont conduit à formuler une affirmation révolutionnaire : la palmeraie d'Elche est d'origine naturelle, vestige d'une forêt de palmiers de l'époque tertiaire qui devait recouvrir une grande partie de l'Europe, et dont quelques restes fossiles ont été retrouvés à Paris, à Cardoviana (au nord de l'Italie sous le plafond d'une mine de lignite), et sur une île de l'Adriatique.

Cette forêt a dû reculer avec les glaciations du quaternaire, à la suite desquelles la palmeraie d'Elche a pris forme, protégée de ce recul général par des facteurs climatiques favorables, tels que la régulation climatique marine, ou l'existence d'un haut niveau phréatique, entre autres. Son emplacement originel aurait répondu

ainsi aux conditions d'humidité qui permettaient sa survie naturelle, telles que les abords du lit de la rivière Vinalopo et les alentours de l'Etang d'Elche aujourd'hui comblé. La palmeraie reste ainsi la formation conforme et le vestige d'une forêt de palmiers européenne dont feraient aussi partie les palmeraies de Crête et de Chypre. Le manque d'analyses polliniques rend impossible la démonstration de cette théorie que nous considérons la plus juste.

Malgré tout, la première référence écrite sur la palmeraie apparaît déjà dans un témoignage littéraire de Pline (23-79), dans son Histoire naturelle où il mentionne l'existence à Illici (nom de la colonie romaine d'alors) de la palmeraie, bien qu'à son goût, son fruit fût âpre et rugueux. A l'époque romaine déjà, la construction de canaux de dérivation des eaux pour l'irrigation, et la rentabilité de la culture de palmier, avaient déterminé ce qui serait le début de son expansion.

En effet, le palmier a représenté dans la région et depuis longtemps, une culture de base qui fournissait du combustible, du matériel pour la construction des toitures et des articles d'usage quotidien (paniers, balais), un aliment humain très riche en protéines, ainsi qu'un aliment pour le bétail (les

* Géographe - Université d'Alicante
Calle Eslava, n°48 Bajo - 03204 Elche-
Alicante - Espagne

dattes de plus mauvaise qualité). De plus, le palmier se laissait cultiver sur trois strates, à proximité d'arbres comme l'amandier, l'olivier ou le grenadier (2^{ème} strate), et les cultures herbacées au niveau du sol (3^{ème} strate).

La rentabilité des plantations de palmiers a déterminé leur prospérité dans le passé, mais aujourd'hui la perte de cette rentabilité est la raison fondamentale du grave problème de conservation qui les touche.

II - L'évolution de la palmeraie. La législation protectrice

En effet, la tendance à la substitution des cultures, et surtout la pression économique que représentent les projets de construction, ajoutées à la perte de rentabilité de la culture du palmier, ont conduit à la disparition de nos jours de plus de 60 % des plantations de palmiers à Elche. La singularité de l'environnement naturel décrit, et la préoccupation constante envers sa conservation se reflètent dans la pluralité et la diversité des dispositions légales dont il a été l'objet. Celles-ci nous permettent de remonter au XIII^{ème} siècle, où nous trouvons des privilèges tels que celui du Roi D. Jaime II (Jacques II) qui établissait des sanctions contre les incendiaires des montagnes (Valencia, 9 mars 1274), ou des ordonnances municipales ratifiées par le Marquis d'Elche, ou encore l'approbation de l'Infant Don Ramón Berenguer, Seigneur d'Elche, qui confirmait les ordonnances émises par le conseil d'Elche de sanctionner ceux qui coupaient des arbres et des fruits (Elche, 8 janvier 1286).

Au XX^{ème} siècle, quand la palmeraie commence à être menacée par les processus de transformation sociale et économique, les dispositions légales se multiplient.

En conséquent, le décret du 8 mars 1933 déclare d'intérêt social la conservation des plantations de palmiers

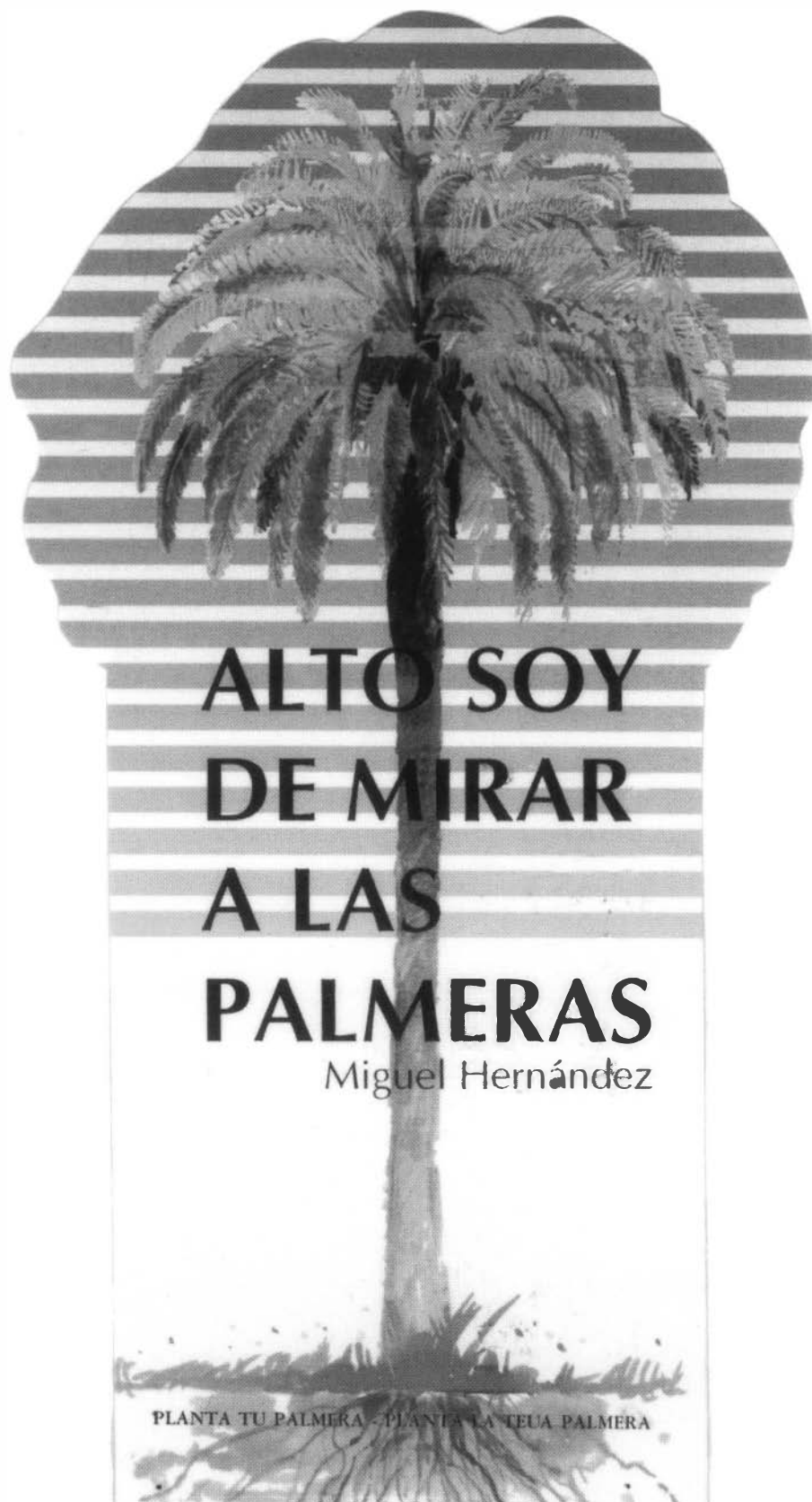


Fig.1 : Campagne de sensibilisation : "Planta tu palmera" du Patronat de la palmeraie.

d'Elche, et prévoit la création d'un Patronat qui en adoptera la tutelle. Ce patronat sera créé sur ordre ministériel

du 28 mars 1942, et restructuré en 1973.

L'ordre du 18 octobre 1967 du

Ministère de l'agriculture fait du palmier une espèce placée sous la protection forestière.

Le décret du 31 juillet 1941 constitue, sous la dépendance du Ministère de l'éducation nationale, le Patronat pour la protection des jardins artistiques, et par le décret du 27 juillet 1943, "la palmeraie environnante d'Elche" est déclarée jardin artistique et passe sous la tutelle de l'Etat exercée par le Ministère de l'éducation nationale, sous la protection de la loi du trésor artistique et du décret du 31 juillet 1941.

Sur le plan de l'urbanisme, des ordonnances municipales additionnelles seront approuvées en 1951, et incluses dans le Plan général d'ordonnance urbaine. Un Plan spécial d'ordonnance des plantations de palmiers sera ensuite approuvé par ordre ministériel du 11 octobre 1972.

Pourtant, la vigueur de ces dispositions s'est révélée inadéquate envers la protection de la palmeraie d'Elche, si l'on considère que pendant la période 1960/80 la ville d'Elche a vu sa population doubler, celle-ci atteignant plus de 100 000 habitants (le dernier recensement chiffre 184 000 habitants).

Cette période d'expansion a accéléré la disparition progressive des plantations déjà amorcée au début du XX^{ème} siècle, avec le développement industriel et l'abandon des activités agricoles traditionnelles.

Devant cette perspective la loi 1/1986 du 9 mai de la Generalitat Valenciana, et le décret 133/1986 du 10 novembre du développement de la loi, tentent de régulariser la tutelle de la palmeraie d'Elche, dans les domaines culturels, agricole et urbain, afin de protéger et d'encourager la culture du palmier dattier (*Phœnix dactylifera* L) "pour son intérêt historique et culturel". En conséquent, arracher, couper ou exporter des palmiers hors du territoire de la commune sera pénalisé, tant que ces actes toucheront des plantations, des groupes ou alignements de palmiers en danger de des-

truction physique ou de disparition.

III - Conclusions. Les perspectives de la palmeraie

Au cours des dernières années, les palmiers adultes ont vu augmenter leur valeur comme espèce ornementale, et sont maintenant très recherchés pour les jardins de zones publiques ou privées.

Si nous considérons qu'un palmier de 40-50 ans atteint une hauteur de tronc d'environ 4 mètres, et un prix sur le marché d'au moins 50 000 Pts., environ, cette situation entraîne l'existence d'un important commerce illégal de palmiers. Si, il y a trente ans, la cause principale de la disparition de la palmeraie était l'expansion urbaine, aujourd'hui c'est la demande de palmiers adultes de la part de l'Administration publique (par exemple pour créer des jardins dans l'enceinte de l'Exposition de Séville ou dans la ville olympique de Barcelone), et des promoteurs privés pour la création de jardins dans les zones résidentielles. Le résultat en est le déracinement illégal de palmiers.

La conservation d'un paysage environnant de haute qualité, dans le cas de la palmeraie d'Elche, doit se baser sur quatre points principaux :

1 - L'acquisition de plantations de palmiers qui, après achat, puissent devenir propriété publique, sous la tutelle du Patronat de la palmeraie.

2 - Le retour à l'utilisation du fruit, pour laquelle la recherche sur la reproduction deviendrait indispensable afin de favoriser des textures, qualités et saveurs constantes, dans le but de réussir sa commercialisation, en groupant les périodes de floraison et de fructification, et en augmentant la qualité marchande.

3 - La lutte contre le déracinement illégal des palmiers, pour laquelle la

municipalité a créé en 1989 sa propre pépinière de 215 000 m² qui abrite 80000 palmiers : il s'agit d'empêcher une prochaine intervention sur le marché noir de l'achat de palmiers, et de vendre ses propres palmiers de culture à bas prix pour en finir avec les déracinements.

4 - La sensibilisation de la population résidente et l'obtention de son appui quant à la palmeraie.

Dans cette ligne d'action, le Patronat a mené plusieurs campagnes publicitaires destinées à provoquer un impact visuel, grâce à l'installation de photocopies truquées sur d'immenses panneaux publicitaires, où la ville est représentée sans palmier, accompagnée de devises telles que : "Tu imagines Elche sans palmier ?", et : "La palmeraie est ton identité", ainsi que : "Plante ton palmier".

Pour conclure, après la célébration de la conférence mondiale de l'environnement de l'année dernière à Rio de Janeiro, Elche avec un nombre approximatif de 200 000 palmiers qui forment une ceinture verte autour de la ville, répartis entre les plantations, les groupements ou les alignements, se présente comme l'une des "villes privilégiées" du futur. Pourtant, à notre avis, il devient indispensable que la population résidente prenne conscience de l'immense valeur écologique que la palmeraie possède, et qu'elle participe activement à la conservation, la protection et la défense de l'environnement.

G.N.-A.

Remerciements

Mes plus sincères remerciements à Francisco Picó Meléndez, ingénieur agronome de la ville d'Elche, et à Inmaculada Bas Grau, responsable juridique du Bureau d'administration du patronat de la palmeraie, pour leur aimable collaboration à la réalisation de cette étude.